



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE CONVOCAATION

Mesdames, Messieurs,

- les Président(e)s de clubs de Ligue,
- les Délégués représentant les clubs de Districts

Castelmaurou, le 20 Janvier 2022

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convier à l'Assemblée Générale de la Ligue de Football d'Occitanie qui aura lieu le Samedi 12 Février 2022, à 9h00, par voie dématérialisée.

A ce titre, vous trouverez, sur le site de la Ligue (et/ou en attache), tous les éléments nécessaires à votre information :

- l'ordre du jour ;
- les documents administratifs (Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 novembre)
- les documents financiers (Budget prévisionnel 2021/2022)
- la liste des candidatures aux différentes élections
- une attestation de pouvoir (à remplir en cas d'absence*) à retourner avant le lundi 7 février,
- les guides relatifs à l'outil de visioconférence et de vote électronique.

** L'Assemblée Générale ayant lieu par voie dématérialisée, par application de l'article 12.5 in fine des Statuts de la Ligue, en cas d'indisponibilité du Président du club, seul le recours au mandat interne consistant à déléguer la représentation du club à un licencié de ce dernier, est autorisé. De facto, la délégation de pouvoir auprès d'un autre club ne sera pas autorisée.*

Le cas échéant, merci de compléter l'attestation de pouvoir et de la retourner à la Ligue, complétée et signée, pour le 7 février 2022. Pour rappel, un pouvoir en bonne et due forme doit comporter la signature du Président, le cachet du club mais également mentionner expressément le mandataire désigné.

Nous vous rappelons enfin que le jour de l'Assemblée Générale une assistance téléphonique sera mise en place par la Ligue en cas de difficulté.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président de la Ligue

Arnaud DALLA PRIA